

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 16 juin 2025

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Modification ou non du nombre d'adjoints au Maire
- Avenant tarifs hébergements et propriétaires / visiteurs
- Admission en non valeurs de créances irrécouvrables
- Subventions aux associations
- Modifications des statuts du SDE07
- Questions diverses : Point approbation du nouveau zonage suite à la révision de la carte communale, modification du portail prévu pour la cour de l'école, prévision travaux pour le temple,...

L'an deux mille vingt cinq, seize juin, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.

Date de convocation : 10 juin 2025

Membres en exercice : 9 ; **Présents :** 7; **Nombre de votants :** 9

Etaient présents : Mme Odile BLANC, M Gilles BRUN, M Daniel CHAMBONNET, M Gilles LEBRE, M Jean-Luc PIOLET, M Olivier ROMERO, M Vincent SAUDUBRAY

Excusés : Mme Eve LOMENECH, M François VEDEL

Procurations : Mme Eve LOMENECH à Mme Odile BLANC et de M François VEDEL à M Gilles LEBRE

Secrétaire de séance : Mme Odile BLANC

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de la prolongation de la tarification sociale

Demande acceptée à l'unanimité

1. APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril n'est pas validé à l'unanimité et le Maire demande qu'il soit modifié à la fin : au sujet du cahier des charges en spécifiant que la date limite de réception du dossier était fixée au 28/02 et que l'accord du prêt devait être fourni si besoin.

Odile BLANC rappelle qu'en novembre 2024, à la rédaction des pièces à fournir, le Conseil d'Adjoints a agi pour que le compromis de vente d'un candidat ne soit pas rejeté à cause d'un refus de prêt bancaire, pour ne pas risquer de prendre au moins 6 mois de retard dans le calendrier. Et que la RD, refaite par le chantier de la traversée du village, doit être à nouveau creusée pour les réseaux des 3 terrains. Nous exigeons, avant le compromis, l'accord de prêt signé par la banque. "Si besoin" qualifiait le besoin d'un prêt.

Le procès verbal sera donc modifié et à valider lors du prochain Conseil Municipal.

2. TARIFICATION SOCIALE A 1 EURO POUR LA CANTINE :

Monsieur le Maire rappelle que la tarification sociale avait été adoptée au printemps 2023 pour un essai sur une année, il faut donc réaliser une prolongation du dispositif pour qu'il soit en adéquation avec la convention qui était sur une durée de 3 ans. La prochaine échéance sera donc pour avril 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la prolongation du dispositif de tarification sociale.

3. MODIFICATION OU NON DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Odile BLANC et Jean-Luc PIOLET ont, par courrier recommandé, adressé à Madame la Préfète de l'Ardèche, le 16 avril dernier, leur décision de démissionner de leurs fonctions respectives de 2ème et 3ème adjoints. Ils conservent leurs mandats de conseillers municipaux.

Leur démission a été acceptée par Madame la Préfète de l'Ardèche, par courrier notifié aux intéressés, le 15/05/2025, ceci entraînant la vacance des postes de 2ème et 3ème adjoints.

Monsieur le Maire explique qu'il ne trouve pas pertinent de nommer 2 adjoints car tous les projets sont lancés jusqu'à la fin du mandat.

Il précise que l'on est toujours en attente de la notification de la Région par rapport à la traversée du village et que dès son obtention il sera important de formaliser une réunion publique. Concernant l'installation d'une sculpture de chèvre à l'entrée Nord du village, il faudrait demander un devis. Jean Luc PIOLET propose de téléphoner à M. CHIPON afin d'obtenir un chiffrage. D'autre part Monsieur le Maire a fait une demande aux anciens combattants pour déplacer le monument aux morts : le mieux serait avant les travaux de la traversée du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, de diminuer le nombre d'adjoints de 3 à 1.

4. AVENANT TARIFS HEBERGEMENTS

Monsieur le Maire précise que les tarifs 2025 concernant les hébergements du camping et les propriétaires / visiteurs ont été validés lors du conseil du 14 octobre mais il est nécessaire d'y apporter quelques modifications notamment par rapport à l'hébergement alloué aux gérants qui a changé cette année : suppression du bengali et ajout du mobil home M2 au tarif et prix préférentiel pour les groupes concernant les réservations de plusieurs hébergements à proximité les uns des autres : -10% en basse saison, -5% en haute saison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'avenant des tarifs hébergements

5. ADMISSION EN NON VALEURS DE CREANCES IRRECOURABLES

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Privas a transmis un état de produits communaux à présenter en non-valeurs au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeurs, dans le budget de la Commune

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Les créances irrécouvrables sont des créances communales que le Comptable Public n'a pu encaisser dans les procédures de recouvrement. Le montant total des titres de recettes à admettre en non-valeurs s'élève à 984.15€ depuis 2008 jusqu'en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la liste en non-valeurs des créances irrécouvrables pour un montant de 984.15€

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire soumet la liste des associations et le montant proposé de subventions sachant qu'au total les subventions s'élèveraient à 6 010 euros dont 3 500 euros à l'OCCE (l'école) soit 2 510 euros pour les autres associations. Il propose de passer la subvention des Poteaux de l'Arcade de 200 à 50 euros. Jean-Luc PIOLET informe sur la situation de l'Arcade : la SCI signe l'achat des murs le 19 juin mais contrairement à ce que pensait Gilles LEBRE le fonds de commerce n'a pas été vendu. L'association des Poteaux de l'Arcade s'avère encore nécessaire à la survie du fonds. Odile BLANC s'aperçoit que la demande de cette association n'a pas été transmise sur la boîte mail de la Mairie : elle transférera le message dès demain, dossier complet avec rapports d'activités et financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la décision d'attribuer les subventions suivantes :

ADMR VAL'EYRIEUX	50.00€
AMICALE LAIQUE	200.00€
ANCIENS COMBATTANTS CHALENCON- STMAURICE-ST MICHEL	50.00€
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG VALLEE DE L'EYRIEUX	50.00€
ASSOCIATION HANDBALL	50.00€
ASSOCIATION LA RIPOSTE	50.00€
ASSOCIATION LES CULOTTE.E.S	50.00€
ASSOCIATION PASSE MURAILLE	800.00€
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE L'EYRIEUX	50.00€
ECRAN VILLAGE	70.00€
ENSEMBLE ET SOLIDAIRES / UNRPA ST MAURICE ST MICHEL	70.00€
EYRIEUX CANOE KAYAK	70.00€
FJEP (spectacle Noël)	300.00€
LA PASSERELLE DES VALLEES	400.00€
OCCE (déjà voté)	3 500.00€
LES POTEAUX DE L'ARCADE	200.00€
UNIVERSITE POPULAIRE CENTRE ARDECHE	50.00€
<u>SOUS-TOTAL (sans OCCE)</u>	2510.00€
<u>TOTAL</u>	6010.00€

7. MODIFICATION DES STATUTS DU SDE07

Le Maire fait lecture du projet de délibération du SDE07 qui va changer de dénomination : le TE07 (Territoire Energie 07)

Le Comité syndical du SDE 07 a approuvé par une délibération adoptée le 19 mai 2025 la modification de ses statuts et à notifier cette décision aux Maires.

Il appartient donc au Conseil municipal de se prononcer sur la modification statutaire du SDE 07 qui lui est soumise.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts modifiés du SDE07

8. QUESTIONS DIVERSES :

- a) Approbation du nouveau zonage suite à la révision de la carte communale : Pour l'instant rien n'est figé. La carte est distribuée à l'ensemble des Conseillers pour avis. Par la suite une réunion publique sera organisée. Plusieurs propriétaires ont été rencontrés et certains ne souhaitent pas vendre leur terrain constructible. Sur le secteur de Méasolle nous avions prévu 2 maisons sous la route de Rove, mais une seule sera possible car il y a un captage d'eau qui empêche l'implantation de 2 maisons.

Jean Luc PIOLET nous fait part de sa réflexion : actuellement au village, pour les 12 ans qui viennent, seules 3 maisons sont fléchées au village. En élaborant cette nouvelle carte communale, il faudrait tenter d'en trouver davantage, de constituer une « réserve foncière ». Il cite en exemple, le terrain acheté il a une vingtaine d'années, quand Jean-Louis VIDIL était Maire, sur lequel va se construire la résidence Les Salamandres avec Ardèche Habitat. Les terrains agricoles de la famille de Thierry Chambonnet sont en cours de succession. Le Maire pose les questions : quand la succession va-t-elle se régler ? A quel prix ? Pour le prix, Jean-Luc PIOLET précise que la Commune ne pourra pas acheter plus 20-25 000 euros. Gilles LEBRE propose des terrains à Boucharnoux où tous les réseaux existent. Jean Luc PIOLET est favorable aux 4 maisons de Boucharnoux mais nous fait remarquer qu'un de ces terrains constructibles prévu pour 2 des 4 maisons, n'a pas bougé depuis 15 ans. Gilles LEBRE approuve aussi une réserve foncière de 20-25 000 euros. Jean-Luc PIOLET précise que les réseaux eau, électricité et assainissement ne pourront être financés que dans 6 ans minimum et conseille d'attendre septembre pour rencontrer la sœur de Thierry CHAMBONNET.

Ardèche Habitat commence le chantier des logements sociaux début 2026 pour une fin prévue en juin 2027 donc le chauffage des nouveaux logements (nouvelle chaufferie sous la Mairie) devra être opérationnel à l'automne 2027.

Jean Luc PIOLET va appeler Ardèche Habitat, le bureau d'études et la préfecture par rapport à la demande de subvention DETR. Pour les fonds de concours de la CAPCA, 2 projets seront déposés. Au niveau d'Issantouans, le projet est autonome en eau donc validation pour construire à côté de l'ensemble immobilier de 3 appartements existants le long de la Dolce Via. Le Conseil Municipal valide ce qui a été échangé ci-dessus et le Maire en informe Sébastien AMUNATEGUI.

- b) Modification du portail prévu pour la cour de l'école : Gilles LEBRE lit le courrier qu'il a reçu des parents d'élèves en soulignant certaines formulations : « Il n'est question que de l'école », « Aucune personne étrangère à l'école ne doit rentrer dans la cour de l'école ». 2 rappels : pendant le temps scolaire la responsabilité revient aux enseignants mais pendant le temps périscolaire, le Maire est responsable. La cour a une superficie de 587m². Sachant qu'il est nécessaire d'avoir 5m² par enfant et qu'actuellement il y a 35 enfants soit une surface obligatoire minimum de 175m². Il en est de même pour la surface couverte (préau) largement suffisante par rapport au nombre d'enfants. Afin de ne pas nuire aux activités des enfants la solution proposée consiste à mettre en place 2 vantaux rabattables. Un visiophone sera installé, il sonnera dans la classe de la directrice, Camille FAYARD. Dans la même période, le 5 mai 2025, la Mairie a reçu un courrier de la Préfecture et de l'Education Nationale visant à mettre en place un Plan de Prévention et Mise en Sécurité (PPMS). Le Maire en fait lecture aux Conseillers. Jean-Luc PIOLET se réjouit que la concertation ait eu lieu avec parents d'élèves et enseignants et que la solution ait été trouvée collectivement.
- c) Précision de travaux pour le temple : Gilles LEBRE lit la lettre de Martine VANIER de l'association culturelle. Il précise que le tableau électrique est à refaire (un devis sera demandé à un électricien), qu'il faudra prévoir une planche pour l'accès handicapé.

d) Informations diverses :

Mercredi 18 juin matin : labellisation du camping. La tonte a été faite ce matin par Gilles LEBRE, Gilles BRUN et l'employé communal.

Problème urbanisme : autorisations non obtenues pour la mise en place de 3 tentes et d'une annexe (chalet) chez Tomas DELUZET.

Les prochains Conseils Municipaux auront lieu le 22 septembre et le 20 octobre, le calendrier pour fixer les prochains a été demandé à Isabelle et sera envoyé aux élus prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45

Le Maire

M. Gilles LEBRE

La Secrétaire de Séance

Mme Odile BLANC